

Les herbiers de posidonie, bientôt un refuge de luxe ?

L'association France Nature Environnement profite de la condamnation de capitaines ayant arraché ces plantes protégées pour définir leur valeur juridique. S'il est retenu, son calcul fera jurisprudence.

Entre 213 000 et 246 875 euros le bail de vingt-cinq ans dans un herbier de posidonie de mille mètres carrés. La bulle immobilière toucherait-elle aussi les poissons ? L'estimation n'a rien de spéculative, ni de folklorique. Elle est scientifique et pourrait faire jurisprudence. On surveillera la décision du tribunal maritime de Marseille qui, le 23 février, délibérera sur une affaire inédite par ses conséquences.

En octobre 2023, le capitaine du *Take off*, un yacht de 26 mètres, a été condamné à 20 000 euros d'amende et à un an d'interdiction de navigation dans les eaux françaises. Il avait mouillé à trois reprises dans des zones protégées, donc interdites, du golfe de Saint-Tropez et de Lérins, arrachant avec son ancre des herbiers de posidonie.

Ces plantes à fleurs, qui ne tapissent plus que 80 000 hectares des fonds méditerranéens, l'équivalent de la surface de Marseille, sont nos poumons subaquatiques.

Elles épurent les eaux, protègent contre la houle et l'érosion et servent de puits de carbone. Elles produisent de l'oxygène et abritent 25 % de la biodiversité en servant de nurserie", énumère Isabelle Vergnoux. L'avocate de France Na-

ture Environnement (FNE) déroule sa plaidoirie comme on expose une étude imparable, hier devant les juges maritimes. L'association s'est portée partie civile dans quatre autres affaires similaires à celle du *Take off* cette année.

Au-delà des condamnations au pénal, cette prolongation au civil doit servir à l'association environnementale pour chiffrer le préjudice écologique lié aux mouillages illégaux. Donc à l'arrachage, par des ancrages peu scrupuleux, de ces herbiers essentiels.

"*Tout l'intérêt de ces actions est de créer une jurisprudence, d'ouvrir la voie à la reconnaissance de droits nouveaux en matière d'environnement*", indique Nathalie Chaudon, directrice de FNE dans la région.

"*Si une jurisprudence existe concernant les produits chimiques, avec le principe du pollueur-payeur*", ajoute Oriane Villeneuve, juriste pour l'association, *le préjudice écologique concernant ces herbiers n'est pas quantifié*.

Les gestionnaires n'ont pas assez de moyens

Pour y parvenir, il s'agit d'offrir une valeur juridique à la posidonie. L'exemple du *Take off* a conduit à l'élaboration de deux schémas. Le premier s'accorde sur une étude de l'Office français de la biodiversité



Poumons marins de Méditerranée, les herbiers de posidonie figurent parmi les écosystèmes les plus productifs au monde. PHOTO FLORIAN LAUNETTE

(OFB). Elle indique que la valeur écosystémique des herbiers est de 580 928 euros par an et par hectare. Au passage, l'Office signale que les 7 600 hectares d'herbiers morts le long de nos côtes représentent 4,5 milliards d'euros de pertes. Sachant qu'il faut

25 ans pour les régénérer, France Nature Environnement a fait un calcul simple : les trois mouillages du yacht ont arraché en moyenne 327 m² de posidonie. Le total rapporté à l'estimation de l'OFB sur 25 ans conduit à un préjudice de 213 223 euros.

L'Office français de la biodiversité estime la valeur écosystémique des herbiers à 580 928 € par an et par hectare.

"L'autre schéma se base sur la restauration, intervient Isabelle Vergnoux. Quand on détruit, il faut réparer, mais aussi s'assurer que cette restauration est respectée. Or, les gestionnaires des sites impactés n'ont pas assez de moyens. Ils n'ont pu ainsi se rendre que sur 40 des 413 endroits où des infractions ont été constatées". Se basant sur le chiffrage d'une restauration à 170 euros le mètre carré par les Agences de l'eau, y ajoutant des coûts de surveillance de 80 000 euros, l'avocate conclut la valeur du préjudice à 246 875 euros. Les juges ont désormais le choix entre deux voies navigables, sauf rejet du tout à la mer.